

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1050

présenté par
M. Pancher, M. Reynier et M. Tuaiwa

ARTICLE 19

À la troisième phrase de l'alinéa 5, substituer :

« le tri à la source »,

les mots :

« la valorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'inclure tout type de tri de déchets organiques, comme la valorisation.